

- Légende :**
- La zone UA: zone de centralité
 - La zone UAz : zone mixte de renouvellement urbain
 - la zone UB: zone de transition entre la centralité et les secteurs d'habitats
 - La zone Uc : secteur d'habitat récent
 - La zone UD : secteurs de hameaux
 - Zone UDr : secteurs de hameaux interdisant les sous-sols
 - secteur Uji de parcs et jardins inondables
 - La zone UX: zone à vocation d'activités économiques
 - Le secteur 1AUL "la Martinières"
 - Le secteur 1AUc - Les Courtils»
 - le secteur 1AUG « Les Grés »
 - Le secteur 1AUM "Plateau de la Messandière"
 - Zone 2AU : secteur à urbaniser sur le long terme
 - zone agricole
 - Zone Np: zone naturelle
 - secteur Ne en dehors de l'agglomération comportant des sièges d'activité
 - secteur Nec site du cimetière situé rue de Taffonneau
 - secteur Nj : secteur de parcs et jardins
 - secteur Nel : secteur d'équipements de sports et de loisirs et sièges d'activité
 - secteur Nt: secteur de« Thorigny», arboretum de la« Martinière»
 - Château de Fontville 1
 - Château de Fontville 2
 - secteur NstecalCeh: secteur de « Championnière» activité économique, tourisme
 - secteur NstecalCe : secteur de «Championnière » activité économique, service.
 - secteur NstecatM: secteur parcelle AD 1077
 - Espace Boisée Classé
 - Zone de risques liés aux inondations
 - Emplacement réservé
 - Protection des espaces boisés
 - Emplacement réservé mi,ité sociale
 - Bande non aedificandi le long des grands axes routiers
 - IPérimètre d'attente de projet d'aménagement
 - Limite Orientation d'Aménagement et de Programmation -OAP
 - Limite de constructibilité
 - Principe de liaison douce existante ou envisagée
 - Bande plantée (arbre ou haie) existante ou à créer
 - ★ changement de destination

